



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 21 mars 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un deuxième contrôle effectué le 07 mars 2012, consécutivement à un premier incident détecté le 20 février dernier sur la tour aérofrigorante (TAR) de la société OSRAM 5 rue d'Altorf à 67120 MOLSHEIM a de nouveau mis en évidence des concentrations en légionelles supérieures à la valeur de référence (100 000 UFC/litre) qui impose un arrêt immédiat des installations concernées.

Dès connaissance des résultats, l'industriel a arrêté l'installation et procédé à sa vidange et à sa désinfection. Elle ne sera remise en service qu'après mise à jour son analyse méthodique des risques et élaboration de nouvelles mesures correctives. Des analyses de contrôle seront effectuées après redémarrage ; les résultats seront transmis à l'administration.

Les légionelles sont des bactéries présentes en faible quantité à l'état naturel dans l'eau. Le développement de ces bactéries dépend de la température : en dessous de 20°C, elles ne se multiplient plus, entre 25 et 43°C, elles se développent dans des conditions idéales, et au-dessus de 60°C, elles meurent.

Elles peuvent être à l'origine d'une maladie appelée légionellose, qui se traduit par de la fièvre et des signes pulmonaires (toux, difficultés à respirer). La contamination de l'homme se fait en respirant des gouttelettes (aérosols) d'eau contaminée. Cette maladie n'est pas transmissible de personne à personne. Elle survient préférentiellement chez les personnes fragilisées (personnes immunodéprimées, maladies pulmonaires chroniques, insuffisants rénaux, patients sous traitement corticoïdes, patients traités en chimiothérapie).

En cas de survenue de ces signes cliniques, il convient de consulter son médecin.

Contacts presse :

DREAL : Emmanuel BOUTINARD : 03 88 13 05 05
PRÉFECTURE : Viviane CHEVALLIER : 03 88 21 68 77